

TMS PROS : Devenir chargé de prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS) de l'établissement (3 jours)

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, les participants seront capables de :

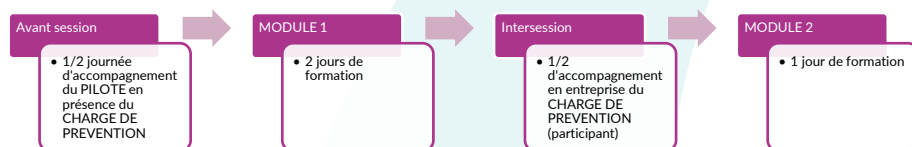
- Identifier le risque de TMS
- Déployer les étapes d'une démarche de prévention des TMS dans le cadre d'un projet piloté par le chef d'établissement
- Participer à la recherche de pistes de solution visant l'amélioration des conditions de travail
- Identifier des perspectives pour ancrer la démarche de façon pérenne suite à la formation

CONTENU DE LA FORMATION

- La prévention des TMS : enjeux généraux, le programme TMSPros, le dispositif de formation
- Les atteintes à la santé des individus et à la performance des entreprises
- Les différents facteurs de risque (biomécaniques, psychosociaux, environnementaux) et les liens avec l'organisation
- Les éléments structurants d'une démarche de prévention des TMS
- Les méthodes d'analyse des situations de travail, de repérage et d'évaluation des risques TMS (notamment la Méthode d'Analyse de la Charge Physique de Travail et RITMS 3)
- L'élaboration de solutions et de pistes de transformation des situations de travail.
- Le reporting TMSPros

DUREE

3 jours (21h) répartis sur 2 modules (2 jours + 1 jour) + 1 demi-journée d'accompagnement en entreprise par le formateur avant le début de la formation, et 1 demi-journée pendant le temps intersession.



POINTS FORTS DE LA FORMATION

- Exposés didactiques.
- Mises en situation.
- Echanges et retours d'expériences.
- A l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis par la structure dispensatrice de la formation.
- Cette formation est assurée par un formateur certifié faisant partie d'un organisme de formation habilité par l'Assurance maladie Risques professionnels et l'INRS.

DETAILS DE LA FORMATION

Intervenant(s) :

Olivier Raquin ou Michèle Brosse, ergonomes et formateurs certifiés faisant partie d'un organisme de formation habilité par l'Assurance Maladie - Risques Professionnels et l'INRS

Public et prérequis :

Toute personne appelée dans son établissement à exercer la fonction de chargé de prévention des TMS.

Ce format parallèle à la formation « devenir personne ressource du projet de prévention des troubles musculosquelettiques (TMS) de l'établissement » (5 jours) est uniquement proposé aux établissements de moins de 150 salariés.

Cependant les établissements concernés peuvent faire le choix de s'inscrire à la formation de 5 jours si elle correspond mieux à leurs besoins et à la façon dont ils souhaitent mener le projet.

Effectifs :

Groupe de 5 à 10 participants maximum

Dates et lieu :

Session 1 : 1, 2 juillet et 21 septembre 2020

Session 2 : 10, 11 septembre et 16 octobre 2020

Grand Paris, à Joinville-le-Pont (94), 15 mn du centre de Paris

Coût :

1900 € net de taxe

Référence :

SAT0011

Certifications

